

Information sur les nouvelles aides du Conseil général pour l'adaptation du logement des personnes âgées

Depuis septembre 2009 3 types d'aides sont mises en œuvre par le PACT de l'Isère, d'abord à titre expérimental et désormais en régime «normal»

1) Des aides individuelles pour la personne âgée

Qui :

- Cela concerne les propriétaires ou locataires, de plus de 60 ans GIR 5 ou 6 et de plus de 75 ans sans condition de GIR
- dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds

Pourquoi : Pour des travaux d'adaptation du logement

Combien : 80% du montant des travaux HT, aide plafonnée à 1 000 € par foyer

Comment : en contactant le PACT de l'Isère, M. LOIODICE au 04.76.12.11.15.

Ces aides viennent souvent en compléments d'autres aides types ANAH ou Caisses de retraite..... Cela permet de compléter les financements et de limiter les restes à charge des plus modestes.

2) Des aides pour l'amélioration du cadre de vie des personnes accueillies en accueil familial

Qui : la famille d'accueil agréée par le Conseil général

Pourquoi : Pour des travaux d'adaptation du logement

Combien : 80 % du montant HT des travaux, aide plafonnée à 2 000 € par place agréée

Comment : en contactant le PACT de l'Isère, M. LOIODICE au 04.76.12.11.15

2) Une aide au diagnostic des travaux d'accessibilité des parties communes

Qui : les syndicats de copropriété ou immeuble HLM, accueillant des résidents de plus de 75 ans ou des bénéficiaires de la PCH et /ou APA.

Pourquoi : un diagnostic accessibilité des parties communes et sensibilisation des occupants à l'adaptation des logements

Combien : montant du diagnostic plafonné à 5 000 €

Comment : en contactant le PACT, Mme BARBERYE, 04.76.12.11.11